

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

OBJET : Changement d'adresse courriel pour la coordination de la détention dans le district de l'Est

À compter du lundi 5 décembre 2016, toutes les communications confirmant des demandes de transport, y compris pour le district de l'Est, doivent être envoyées par courriel à SheriffsService@gov.mb.ca. Le protocole a été modifié en conséquence de ce changement d'adresse.

L'ancienne adresse courriel sera désactivée.

Nous rappelons que les avocats doivent informer les tribunaux à l'adresse courriel ci-dessus lorsque des affaires concernant des prévenus en détention sont présentées ou lorsque la comparution de l'accusé n'est pas nécessaire.

DÉLIVRÉ PAR :



**La juge en chef Margaret Wiebe
(Manitoba)**

DATE : le 10 janvier 2017